

1. Ouverture – Liste des présences

Le président Bertrand Curchod ouvre l'Assemblée à 10h08 et salue les représentants des autorités, de la FEM et des Ecoles. Sont excusés Jean-Pierre Bourquin et Claude Perrin membres du comité, ainsi que les écoles Coppet, Montreux, ainsi que 8 sites de l'Ecole Multisite. Le quorum atteint.

Le président remercie particulièrement l'EM d'Epalinges qui nous accueille pour cette assemblée.

2. La parole est donnée à M. Maurice Mischler, syndic d'Epalinges qui nous présente brièvement sa commune. Après quelques mots sur l'Ecole du lieu, il ajoute que « c'est un plaisir de payer fr. 8.50 et bientôt 9.50 par habitant en regard du progrès dans les EM mais aussi dans les ensembles ! »

Quelques anecdotes piquantes et un rappel de la place de la musique dans la société et son rôle culturel important ne sont pas pour déplaire à l'Assemblée qui ne ménage pas ses applaudissements.

3. Le président désigne deux scrutateurs et déclare l'assemblée ouverte.

4. Le procès-verbal de l'assemblée du 27.09.2014 a été transmis aux membres, qui n'en demandent pas la lecture. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Rapport du Président

L'année scolaire 2014-15 a été rythmée par les tâches relatives à la mise en place de la LEM. Partenariat avec la FEM réjouissant. La directive sur les écolages minimum a permis de réduire les écarts entre les tarifs AEM/AVCEM. Mais de grandes difficultés ont surgi avec le comité de l'AVCEM qui, en réaction au courrier de Pomy, a lancé des attaques injustes contre l'AEM-SCMV, proposant même à Mme Lyon de différencier le subventionnement... une séance de conciliation a dû avoir lieu en mars. Plusieurs points restent divergents, mais l'espoir de renouer n'est pas mort, le temps nous y aidera sans doute.

Les examens 2014-2015 se sont très bien déroulés, sur 7 sites entre mars et juin.

Une vingtaine d'entrées en classe certificat et le superbe travail entendu laisse augurer de beaux récitals lors des certificats FEM 2017.

Une commission « examens » a été nommée pour repenser l'organisation des examens afin d'impliquer les écoles, clarifier les rôles et élaborer une liste d'experts.

Les négociations de la CCT ont été interrompues par la partie « employés ». Mais l'Etat de Vaud maintient son calendrier et propose un modèle de CCT avec reprise des négociations en novembre 2015. Le comité a créé une commission pour étudier les conséquences de ce projet de CCT pour nos écoles.

Les finances sont bonnes et permettent la création d'un fonds « Soutien aux écoles » en vue de se préparer aux exigences légales en matière de révision, ou d'autres besoins des EM.

Rappel sur les rôles distincts de l'AEM et de la SCMV, deux associations aux buts communs, mais aux missions distinctes. Mieux séparer les choses pour mieux collaborer.

Rappel sur les nombreux sujets traités par l'AEM durant l'année écoulée (mise en place de la loi – rencontres – accompagnement et soutien aux écoles – défense des intérêts de l'association – suivi pédagogique – contrôles qualité).

Les membres du comité n'ont pas chômé avec plus de 30 séances (CCT / FEM / Rencontres présidents-directeurs / directeurs pédagogiques / examens / pré-HEM ...) en plus des séances de comité.

Les travaux à venir sont abondants (reprise négociations CCT / Révision RPC21 / collaboration AVCEM / examens / rapprochement avec l'ASEM)

Remerciements aux membres du comité et vœux pour une excellente année musicale.

6. Ce rapport est accepté et approuvé avec reconnaissance par l'Assemblée.

7. Jean-Daniel Richardet donne lecture des comptes.

Ils sont stables, avec une diminution des frais d'examens et des charges limitées.

Le fonds de soutien aux EM est proposé pour créer un canevas de révision.

La SCMV a versé 4'000.- de subvention malgré le litige avec l'ASM qui ne reconnaît pas nos pièces d'examens (dossier à suivre).

Le rapport de vérification est lu par Joseph Krummenacher d'Yverdon, qui relève le bénéfice de 229.05 et la fortune de fr. 9425.30. Il remercie le caissier et recommande à l'Assemblée d'accepter ces comptes. Ce qui est voté avec décharge au caissier et au comité.

8. Le président commente l'organigramme de fonctionnement de l'AEM en expliquant que des commissions peuvent être nommées et que des tâches peuvent être déléguées aux écoles.

9. Les vérificateurs sont nommés : Yverdon sortant, ce sont Aigle et Renens qui forment la commission et Nyon qui devient suppléant.

10. La cotisation de 60.- par EM est inchangée, mais celle de 4.- par élève est réduite à 3.- étant donné que les frais d'examens vont aller directement à la charge des Ecoles.

11. Jean-Daniel Richardet présente le budget avec un résultat de 2'200.- qui alimentera le fonds de soutien aux écoles.

L'Assemblée approuve la diminution de cotisation à 3.-/élève et accepte le budget.

12. Bertrand Curchod lit la demande d'admission de l'EM de Gimel. La parole est donnée à son président qui explique ses motivations et se réjouit de collaborer via l'Ecole Multisite, avec 29 élèves en cours d'initiation, de cuivres, de percussion et de tambour. Il remercie le comité. Gimel est admis au sein de l'AEM par l'unanimité moins deux abstentions.

13. La parole est transmise à M. Olivier Faller, président de la FEM pour quelques informations. Il nous apporte les vœux de la Fondation ses remerciements pour notre engagement.

Ayant rappelé le rôle de la FEM, il commente l'évolution des subventions vers 9.50/hab. qui vont être réparties équitablement entre toutes les écoles. Mais ce n'est pas suffisant pour couvrir l'entier de l'enseignement. La plateforme Canton/Communes, à la base de la loi, a fixé ce montant en sachant que ça induirait des augmentations d'écolages.

Il nous rend attentifs au fait que des « remous » jusque dans les instances politiques peuvent s'avérer néfastes, car les 9.50 ne sont pas un acquis ! Tous les 2 ans, le Grand Conseil doit ratifier ces subventions ; il convient donc de ne pas faire « trop de bruit ».
Il invite les écoles à mieux communiquer, Madame Progin est à disposition.

14. L'organisation des examens sera désormais confiée aux EM reconnues. L'AEM ayant un rôle de supervision et d'accompagnement. Les informations détaillées ont été données aux présidents le 12.09 lors de leur récente réunion à Bussigny.
15. La parole est donnée à notre invité, M. Cédric Divoux, directeur administratif du Conservatoire et de l'Hemu et coordinateur de l'enseignement Hemu. Il nous présente un exposé très fouillé sur le cursus de formation des enseignants de musique.
Il faut compter env. 7 ans de formation (Base, Bachelor, Master of Arts, Pédagogie)
De nombreuses précisions sur le fonctionnement en réseau et en collaboration avec les autres cantons romands.
16. La prochaine Assemblée Générale est fixée au samedi 3.09.2016.
A combiner avec la remise des instruments de la LoRo, c'est l'EM de Bex qui se charge de cette organisation.
17. Divers
Bertrand Curchod rappelle aux EM les délais d'inscriptions au Certificat, ainsi que l'envoi des listes d'élèves à l'AEM.

Jean-Daniel Richardet apporte les salutations du Comité Central SCMV. L'opération LoRo est reconduite sous le pilotage de Christian Rügsegger. Le montant accordé cette année s'élève à fr. 170'000.- et les vœux pour 2016 seront à formuler en février. MERCI !

La séance est levée à 11h35

Epalinges, le 3.10.2013

Le président

le secrétaire

Bertrand Curchod

François Marion